

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B vers A1			
Dénomination	Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC	
DIVERS	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Autre				
	Heures en supplément				
MONTANT TOTAL EN € TTC					
		360 Euros	20%	74	360 Euros

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route, ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.



Informations

Formation 7h B vers A1



Votre auto-école vous informe sur la formation nécessaire pour conduire sur le territoire nationale une motocyclette légère ou un véhicule de la catégorie L5e, pour les conducteurs déjà titulaires

de la catégorie B du permis depuis au moins 2 ans. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : MAHÉ Nathalie
 Téléphone : 0130354427 E-mail : NATH.FORMATIONS@GMAIL.COM



Cachet de l'auto-école

NATH FORMATIONS
 17, rue de Paris - 95270 VIARMES
Tél. 01 30 35 44 27
 Agrément 0209506930
 Siret 818 373 581 00011 - Code NAF 8553 Z



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	9H à 16H
Mardi	9H à 16H
Mercredi	9H à 15H
Jeudi	9H à 16H
Vendredi	pas de formation moto
Samedi	8H à 14H

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.



Crédit photo © HONDA

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé	FORMATION DISPENSÉE
	<ul style="list-style-type: none"> • motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité. • Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Module théorique	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	• 2 h	• Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	• 3 h	• Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Photo

Nom : _____
 Prénom : _____
 Né(e) le : _____
 A : _____
 Date d'obtention de la catégorie B du permis : _____
 N° du permis de conduire : _____
 Signature du titulaire : _____

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.